



GDS *infos*

Nouveau concept!

L'actu santé de vos élevages



L'ACTU DU GDS

p. 5

Une nouvelle caisse pour mieux protéger votre cheptel et améliorer vos performances !

L'actu du GDS p. 4

Réunions de secteurs 2021, un rendez-vous à ne pas manquer !

Sanitaire p. 6-7

Lutte contre les vers digestifs : ne pas tout miser sur les vermifuges



GDS
Manche

L'action sanitaire ensemble



Michel DUQUESNE,
Président de la section ovine caprine GDS 50



Cher(e) adhérent(e),

Une fois encore, la section ovine et caprine poursuit sa lancée et continue de se renouveler afin de répondre au mieux à vos attentes.

Même si la crise du COVID a engendré des reports de nos formations, nous avons toujours à cœur de pouvoir vous les proposer. À l'automne prochain, certains thèmes, initialement prévus en 2020, seront à nouveau présentés, ainsi que de nouveaux sujets.

La dynamique de la section s'illustre aussi cette année avec l'aboutissement du projet de création de la Caisse Prévention et Soutien Complémentaire. Elle vise à étendre l'appui technique et les aides financières auprès des adhérents

qui le souhaitent. Avec cette nouvelle caisse, faites du sanitaire un atout majeur pour votre élevage !

Toutes ces actions et améliorations ont pu être mises en place grâce à l'implication et les propositions de vos élus. Afin de continuer à faire vivre et évoluer la section, nous comptons sur vous pour venir à nos réunions de secteurs, qui se dérouleront courant octobre-novembre 2021. C'est lors de ces réunions que vous pourrez élire vos représentants de secteurs pour les 3 années à venir.

Votre implication permettra à la section de poursuivre son développement et son dynamisme au bénéfice de votre cheptel.

Bonne santé à vous, vos familles et vos élevages.



Sommaire

LE COIN DES CAPRINS ET DES PRODUCTEURS FERMIS :

- Des formations basées sur l'échange et la convivialité pour les producteurs fermiers 3
- Un nouveau référentiel national de garantie de troupeau en CAEV 3

L'ACTU DU GDS :

- Réunions de secteurs 2021, un rendez-vous à ne pas manquer ! 4
- Vous souhaitez mieux protéger votre cheptel et améliorer vos performances ? C'est possible ! 5
- Encore de nombreuses formations organisées cet automne ! 5

DU CÔTÉ SANITAIRE :

- Lutte contre les vers digestifs : ne pas tout miser sur les vermifuges 6-7

LES INFOS VÉTÉRINAIRES :

- Les tarifs vétérinaires sanitaires de la campagne de prophylaxie 2020-2021 8
- De nouveaux thèmes pour la visite sanitaire 2021 et 2022 8

l'actu en dessin



Des formations basées sur l'échange et la convivialité pour les producteurs fermiers



Au cours de l'année 2020, le GDS a organisé 2 formations à destination des producteurs fermiers, et souhaite continuer sur sa lancée.

DÉCOUVERTE DU GUIDE DES BONNES PRATIQUES D'HYGIÈNE EUROPÉEN (GBPH)

La première formation sur le GBPH s'est déroulée sur 2 jours et a regroupé une dizaine d'éleveurs en projet de transformation à la ferme, ou producteurs fermiers en contrat de suivi avec le GDS. Suite à la réussite de ces sessions, cette formation sera reconduite en 2022 et se déroulera les 10 et 17 janvier. L'objectif est de former à l'utilisation du guide en donnant les recommandations nécessaires pour la mise en place du PMS (Plan de Maîtrise



Formation sur les accidents de transformation fromagère avec Patrick Anglade.

Sanitaire) permettant de respecter les exigences réglementaires (Paquet Hygiène 01/01/2006 : obligation de résultats pour les producteurs).

INITIATION AUX ACCIDENTS DE FABRICATION FROMAGÈRE

Une journée de formation sur les accidents de fabrication fromagère a également été organisée, avec l'intervention de Patrick Anglade (conseiller et formateur en fromagerie dans l'Ariège). Cette journée a rencontré un franc succès de la part des participants, qui ont apprécié la richesse des conseils et des solutions apportés ainsi que l'échange entre éleveurs, malgré un contexte COVID compliqué.

Elodie Houstin et Nadège Larsonneur
Conseillères sanitaires GDS 50

D'AUTRES FORMATIONS POUR LES ÉLEVEURS DE LA SECTION OVINE ET CAPRINE

Toujours d'actualité et avec de nouveaux thèmes proposés, n'oubliez pas de vous inscrire aux prochaines sessions de formations de cette automne. Vous trouverez dans ce pli le bulletin d'inscription à nous retourner.



Un nouveau référentiel national : de garantie de troupeau en CAEV



GDS France, en partenariat avec toutes les familles de la filière caprine, a élaboré un nouveau référentiel CAEV (Arthrite Encéphalite Caprine Virale). Il permet aux élevages à statut favorable d'être reconnus nationalement pour leurs ventes d'animaux.

UN RÉFÉRENTIEL SIMPLIFIÉ ACCESSIBLE AU PLUS GRAND NOMBRE

Après l'abandon par l'État du suivi des troupeaux caprins indemnes de CAEV, les GDS ont souhaité reprendre ce suivi. GDS France, en collaboration avec toute

la filière caprine, a refondu le référentiel pour l'élargir à un maximum d'élevages sains. Un référentiel plus simple et moins coûteux que le précédent a été construit. Il reste national pour avoir la même valeur partout en France.

POUR ACQUÉRIR LA GARANTIE, DES RÉSULTATS D'ANALYSES FAVORABLES

Pour l'acquisition de cette garantie, l'ensemble des caprins de plus d'un an doivent être contrôlés 3 fois négatifs par des prises de sang annuelles. Si vous pensez avoir un troupeau sain et souhaitez connaître plus en détail les modalités d'acquisition de cette garantie,

contactez-nous.

UNE POSSIBILITÉ D'ÉVALUATION DU STATUT DE SON TROUPEAU

Vous ne savez pas si le CAEV est présent dans votre élevage. Avant de vous engager dans cette garantie, vous souhaitez avoir un aperçu de la situation de votre troupeau. Le GDS 50 peut vous accompagner par une recherche de la maladie sur le sang d'un maximum de 10 chèvres en vous remboursant 75% du montant hors taxes des frais d'analyses. Si vous êtes intéressé par ce sondage, n'hésitez pas à nous contacter.

Jean-Marc Carbonière
Vétérinaire conseil GDS 50



Le nouveau référentiel CAEV permet la vente de caprins à statut favorable.





Réunions de secteurs 2021, un rendez-vous à ne pas manquer !

Cet automne, nous vous invitons à nos réunions de secteurs où vous pourrez découvrir, ou redécouvrir, les différentes actions menées par la section ovine et caprine ainsi que de nouveaux projets.

DE QUOI PARLE-T-ON ?

Ces réunions sont l'occasion pour le GDS de vous présenter le bilan des différentes actions menées au cours de ces 3 dernières années (formations, aides aux éleveurs, etc.) ainsi que les nouveautés telles que la création de la Caisse Prévention et Soutien Complémentaire. Ces rendez-vous permettront également d'échanger sur l'actualité sanitaire.

POURQUOI EST-CE IMPORTANT DE VENIR ?

C'est l'occasion pour vous d'élire vos représentants au Conseil d'Administration de la section ovine et caprine du GDS. Oui c'est vous, adhérents, en choisissant vos représentants, qui guidez les choix de la section. Vous pouvez aussi vous présenter et ainsi venir contribuer

au fonctionnement de la section en nous donnant vos remontées terrain, vos avis sur des décisions à prendre, etc. Ce sont vous, éleveurs, qui donnez la dynamique de la section.

PAS ENCORE CONVAINCU ?

Chaque réunion se conclut par une visite d'exploitation, un éleveur nous ouvre la porte de son élevage pour nous le présenter. C'est également un moment de partage et d'échanges entre l'équipe du GDS, les élus et vous, adhérents.

Surveillez votre courrier, une invitation vous sera envoyée pour vous donner la date et le lieu de la réunion de votre secteur.

Anne-Solène LEREBOURS

Assistante technique section ovine-caprine GDS 50



Aurélien BOURASSIN
Éleveuse d'avranchins à Marchésieux

Parole de l'éleveuse :

« Ma première réunion de secteur en 2018 m'a fait découvrir l'utilité de la section ovine du GDS Manche. Depuis, j'ai pu bénéficier de formations et d'aides au diagnostic, qui m'ont permis d'améliorer la conduite sanitaire de mon élevage. Les réunions de secteurs, toujours dans le partage, m'ont donné envie de m'investir. Éluë depuis 3 ans, je participe activement au développement de la section et, surtout, je fais entendre votre voix auprès du GDS. »



La visite d'exploitation est un moment privilégié de partage et d'échanges

© ovine et caprine



**Manche
Calvados**
Votre expert en hygiène

<https://www.farago-manche-calvados.fr> • 02 50 48 70 14

FAIRE APPEL À FARAGO MANCHE CALVADOS ?

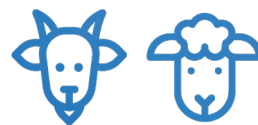
FARAGO Manche Calvados est à votre service et vous propose un large éventail de prestations dans les domaines de l'hygiène, la dératisation, la désinsectisation et la désinfection.

Vous pouvez notamment louer une baignoire pour le traitement des parasites externes, et bénéficier pour cela d'une aide financière du GDS 50.

Pour information, un catalogue spécial ovin-caprin sur les prestations et équipements d'élevage vous sera envoyé en février 2022.



Vous souhaitez mieux protéger votre cheptel et améliorer vos performances ? C'est possible !



Eh oui, les élus et l'équipe du GDS ont entendu votre souhait d'améliorer les performances techniques et économiques de votre élevage. C'est pourquoi à compter de l'appel de cotisation de juillet 2021, les adhérents qui le souhaitent pourront accéder à la Caisse Prévention et Soutien Complémentaire (CPSC).



DE QUOI S'AGIT-IL ?

La Caisse Prévention et Soutien Complémentaire vient enrichir le panel des aides déjà mises en place dans la caisse de base.

Son but est de **faire du sanitaire un atout majeur pour votre élevage**. Pour cela, vous aurez accès à des réunions techniques vous permettant de « prévenir plutôt que guérir », à des prises en charge sur des dépistages pour des indicateurs permanents de cheptels sur le CAEV, la Fièvre Q, la Paratuberculose et bien d'autres encore, à des formations spécifiques, etc.

Vous serez invités à mieux découvrir cette adhésion lors d'une réunion technique prévue à l'automne 2021.

COMMENT Y ACCÉDER ?

C'est simple, il suffit de nous contacter et/ou de remplir le coupon ci-dessous et nous établirons une nouvelle adhésion. Vous pouvez bénéficier de toutes ces nouvelles offres **pour seulement 6 € supplémentaires de forfait et 0,45 € de plus par reproducteur**.



Faites du sanitaire un atout majeur pour votre élevage !

Anne-Solène LEREBOURS
Assistante technique
section ovine-caprine GDS 50

NOUS CONTACTER

Alors qu'attendez-vous ?
N'hésitez pas à nous contacter au 02.33.06.48.00 ou par courriel gds50@gds-manche.fr pour d'éventuelles questions ou demandes. Nous sommes impatients de pouvoir vous accompagner.



Adhésion Caisse Prévention et Soutien Complémentaire pour 2021-2022

Coupon à découper et retourner à : GROUPEMENT DE DÉFENSE SANITAIRE
Maison de l'Agriculture - BP 231 - 50001 SAINT-LÔ CEDEX
ou par mail à gds50@gds-manche.fr dans les meilleurs délais

Dénomination : _____ N° de cheptel : 5 0 _____ Commune : _____

Tél. port. : __ / __ / __ / __ / __ Tél. fixe. : __ / __ / __ / __ / __

Adresse de messagerie : _____ @ _____

Est intéressé par l'adhésion à la Caisse Prévention et Soutien Complémentaire et souhaite :

- adhérer à la Caisse Prévention et Soutien Complémentaire (règlement intérieur disponible sur demande).
- être contacté pour plus d'informations.
- participer à la réunion d'informations à l'automne avec visite de l'abattoir de Carentan*.

* Dans la limite des places disponibles.

Date : __ / __ / ____

Signature



Lutte contre les ne pas tout miser

Les strongles digestifs sont des vers parasites, qui contaminent les animaux lorsqu'ils broutent. Ces vers sont à l'origine de pertes importantes : retard de croissance, baisse de la production laitière, mortalité... Pendant longtemps la maîtrise de ces vers a exclusivement reposé sur l'usage de vermifuges. Avec le développement des cas de résistance de ces strongles aux vermifuges, les éleveurs doivent se tourner vers d'autres méthodes de contrôle de ces vers plus durables.

DES RÉSISTANCES DES STRONGLES DIGESTIFS AUX VERMIFUGES FRÉQUENTES SUR LE TERRAIN

Dernièrement, des études ont été conduites dans des élevages professionnels caprins ou ovins, viande ou laitiers, de plusieurs régions françaises, pour mesurer l'existence de résistances de plusieurs strongles digestifs à différentes familles de vermifuges. Des résistances ont été mises en évidence dans tous les élevages suivis ! Elles vont d'une seule espèce de ver résistant à une seule famille de produit, jusqu'à deux espèces de ver résistants à 4 familles de vermifuges dans un élevage de chèvres !

L'utilisation exclusive des vermifuges pour la gestion des strongles digestifs est donc une impasse. À terme



Les résistances aux vermifuges ne sont pas rares chez les caprins.

un contrôle de ces vers passe par un usage raisonné et parcimonieux des traitements, associé à des mesures de lutte complémentaires.

DE BONNES PRATIQUES DE TRAITEMENT POUR CONSERVER DES VERMIFUGES EFFICACES

Pour conserver des vermifuges efficaces et les utiliser juste quand il le faut, il est conseillé de :

- Faire des recherches régulières des œufs de strongles digestifs dans les crottes de ses animaux pendant la saison de pâturage et lors de la rentrée en bâtiment, pour savoir quand traiter.
- Ne traiter que les animaux qui en ont besoin.
- Bien évaluer le poids des animaux à traiter.
- Alternier les familles de vermifuges.

UNE GESTION DU PÂTURAGE ADAPTÉE POUR LIMITER

LES CONTAMINATIONS

Un des moyens pour réduire les contaminations en respectant des préconisations pendant le pâturage des caprins ou des ovins :

- Gérer ses pâtures par bloc de parcelles. Chaque bloc sera utilisé au maximum pendant 2 à 3 mois. Changer de bloc à la fin du printemps et à l'automne.
- Après le passage de ses animaux sur un bloc, les repousses seront fauchées ou pâturées par des chevaux ou des bovins.
- Ne pas revenir avec ses caprins ou ses ovins sur un bloc de parcelles avant 60 jours après la sortie de ses animaux.
- Pas de parcelle pâturée au moins tous les 15 jours toute l'année.

DES PLANTES AUX PROPRIÉTÉS VERMIFUGES

Des travaux ont mis en évidence des propriétés « vermifuges » de certaines plantes (sainfoin, lotier). Les premiers résultats ont montré

NOUS CONTACTER

Le GDS à vos côtés

Vous souhaitez savoir s'il est nécessaire de vermifuger vos différents lots, même en l'absence de signes évocateurs d'une trop forte infestation par les strongles digestifs. Ou vous voulez savoir pourquoi certains de vos animaux présentent de la diarrhée, un retard de croissance, de l'anémie...

Dans ces cas, nous vous recommandons de rechercher les œufs des différents vers digestifs dans les crottes d'un échantillon de vos animaux.

Le GDS peut vous rembourser 75% du montant hors taxes des frais d'analyses réalisées au Labéo 50. Si vous êtes intéressés, contactez-nous avant d'effectuer les prélèvements.



vers digestifs : sur les vermifuges



qu'elles peuvent entraîner une diminution du nombre de strongles s'installant dans le tube digestif et une chute de la ponte d'œufs par ces vers, ce qui contribue à ralentir la contamination des pâtures.

Des travaux complémentaires sont en cours afin de déterminer :

- Sous quelle forme utiliser ces plantes : pure ? en mélange ? pâture ? foin ? ensilage ? bouchons ? incorporation dans les concentrés ou compléments minéraux ?
- Quand et combien de temps les utiliser ?
- En quelles quantités les apporter dans la ration ?

UNE SÉLECTION GÉNÉTIQUE D'ANIMAUX PLUS RÉSISTANTS

Récemment, des recherches ont été menées sur une race ovine laitière pyrénéenne pour évaluer la résistance génétique de béliers en cours

de sélection et élevés en station de contrôle (des travaux identiques sont en cours en Roussin). Ces mâles ont été contaminés par exactement la même quantité de larves du strongle de la caillette et la quantité d'œufs de ce ver émis dans les crottes de chaque bélier a été mesurée. La quantité d'œufs retrouvés par gramme de crotte de chaque bélier a varié de 0 à 15 000 ! Il existe donc une grande variabilité génétique de la résistance aux strongles digestifs.

Ces recherches ont été poursuivies sur les filles de ces différents béliers. Les brebis issues des béliers les plus résistants ont excrété 2 fois moins d'œufs que les brebis issues des béliers les plus sensibles. Ainsi, cette résistance au ver de la caillette se transmet à la descendance des béliers.

Ces résultats ouvrent la voie à une sélection génétique de

reproducteurs ovins résistants aux strongles digestifs.

Cela semble plus délicat chez les caprins en raison d'une plus faible diversité génétique que chez les moutons, et du risque de détérioration d'autres critères de sélection.

L'époque du tout traitement est terminée. L'avenir est au traitement plus raisonné et l'utilisation de méthodes alternatives aux vermifuges.



POUR EN SAVOIR PLUS

Le GDS organise cet automne des formations (cf. bulletin d'inscription inséré dans ce pli) qui prolonge ce sujet :

- Comment gérer les vers des ovins avec moins de vermifuge ?
- Soigner les ovins avec les plantes ;
- L'immunité en élevage caprin.

Si vous êtes intéressé, ne tardez pas à vous inscrire à ces formations.



Vers des méthodes alternatives de contrôle des vers digestifs

© SPS



Les tarifs vétérinaires sanitaires de la campagne de prophylaxie 2020-2021



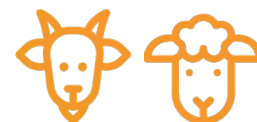
Le vétérinaire sanitaire fixe lui-même les dates et heures de ses interventions à condition que :

- Le caractère collectif des opérations soit respecté : animaux rassemblés,
- La contention correcte des animaux soit assurée : animaux attachés ou introduits dans un couloir de contention ou cornadis,
- Les inventaires de cheptels soient mis à jour avant le passage du vétérinaire.

Les vétérinaires sanitaires relèvent sous leur responsabilité les numéros d'identification des animaux qui font l'objet d'une opération de prophylaxie.

	MONTANT EN €	HT	TTC
VISITES SANITAIRES			
Frais de déplacement (forfait)		14,71	17,65
Fourniture du matériel à usage unique nécessaire aux prélèvements		0,00	0,00
Frais d'expédition des documents et prélèvements		4,85	5,83
ACTES TECHNIQUES			
Visite d'exploitation pour dépistage sérologique et le maintien des qualifications acquises de cheptel		29,42	35,30
Visite d'exploitation nécessaire au contrôle des animaux avant la vente ou nouvellement introduits		29,42	35,30
Visite d'exploitation relative aux contrôles sanitaires officiels		29,42	35,30
Prélèvement à l'unité ou par animal		2,94	3,53
Acte de vaccination ou d'injection lorsqu'elle est rendue obligatoire (non compris la fourniture du vaccin)		1,47	1,77

De nouveaux thèmes pour la visite sanitaire 2021 et 2022



L'État a choisi les sujets de la visite sanitaire des élevages de petits ruminants pour 2021 et 2022.

UNE VISITE OBLIGATOIRE ET GRATUITE

Existante aussi dans les autres filières animales, l'État a mis en place depuis 2017 une visite sanitaire dans les troupeaux de petits ruminants. Cette visite a pour objectif d'échanger avec votre vétérinaire sanitaire sur un thème défini par l'État, afin de vous sensibiliser et de vous conseiller. Les réponses au questionnaire sont transmises à l'État de façon anonyme. Aucun contrôle, ni sanction peuvent donc être engagés suite à cette visite.

Cette visite obligatoire concerne tous les cheptels qui possèdent plus de 40 ovins ou 20 caprins reproducteurs. En 2021, votre vétérinaire sanitaire vous contactera si votre numéro de cheptel se termine par un chiffre impair, ou en 2022 s'il se termine par un chiffre pair.

Elle portera sur les obligations réglementaires concernant :

- le registre d'élevage, en particulier l'enregistrement des traitements et des visites ;
- l'identification des jeunes animaux ;
- la notification des mouvements des animaux.

Les objectifs de cette visite sont que vous et votre vétérinaire trouviez ensemble des solutions pratiques et personnalisées pour que le renseignement du registre d'élevage soit le plus complet et pour améliorer vos pratiques d'identification et de déclaration des mouvements des animaux.

Les frais vétérinaires de cette visite sont pris en charge par l'État. Vous n'aurez aucun argent à déboursier.

Jean-Marc CARBONIERE
Vétérinaire conseil GDS 50

